RÉSINE PRO SRL RÉSINSTONE

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL: 12.04.2021PG.1 / 12

Fiche de sécurité

Conforme à REACH Alinéa II - Règlement 2015/830

SECTION 1. Identification de la substance / du trouble et de la société / de l'entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Codic Résine

Dénomination UFI: 4630-P01T-N009-41Q4

Noms chimiques et synonymes

1.2. Utilisations identifie pertinent pour la substance ou la substance et l'utilise

Description / Utilisation Ressource Metacrile pour les loisirs

1.3. Informations sur le planificateur de données de sécurité

Résine pro srl Région sociale Via XXV avril de snc Indirizzo Emplacement et état 19021 Arcole (SP) compter. +39 0187955108

responsable du calendrier des données de sécurité

Rép. du marché sur le marché : Résine pro srl

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 1.4. Numéro d'urgence

SECTION 2. Identification des péricols

2.1. Classification de la substance ou de la substance

Le produit est classé péricoloso au sens des dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (modifié successivement et approprié). Le produit fera l'objet d'une date de sécurité conformément aux dispositions du règlement (UE) 2015/830. Toute information supplémentaire aggravante et les risques liés au salut et à l'ambiance pourront être signalés dans tous les cas. 11 et 12 du présent programme.

Classification et indications du pericolo :

Liquide inflammable, catégorie 3 H226 E liquidevapori infiammabili. Allocation aiguë, catégorie 4 H312 Nocivo pour le contact avec la peau.

Allocation aiguë, catégorie 4 H332 Nocivo se inalato.

Pericolo en cas d'aspiration, catégorie 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

nelle vierespiratoire.

Irritation cutanée, catégorie 2 H315 Irritation provoquéecutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etichettatura di pericolo ai sensi del Regolamento (CE) 1272/2008 (CLP) e successif modifiche ed adeguamenti.

Péritogrammes du péricole :







RÉSINE PRO SRL RÉSINSTONE

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.2 / 12

SECTION 2. Identification des péricols.../>>

Mises en garde: Péricolo

Indications de percussion :

H226 Inflammable liquide et vapeur..

H312 + H332 Nocif s'il est entré en contact avec la peau ou a été inhalé.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans la vie respiratoire.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence :

P102Tenir hors de portés des enfants P103Lisez d'abord l'étiquette ci-dessous P404Conserver dans un récipient sûr

P405Conserver sous clé

P501Smaltraiterdu produit/destinataire dans le respect de la rigidité normative en résidus péricoliques, en contenants ou résidus de contenants

P210 Tenez la lumière des sources de chaleur, de l'eau froide, de la sentille, de la fiamme libre ou d'autres sources d'accès. Ne

pas fumer.

P331 NON provoque le vomissement.

P280 Distribuez des gants de protection / un équipement de protection et protégez les yeux / le visage.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISONou un médecin

P370 + P378 En cas d'incendie : utiliser un extincteur à poudre, CO2, mousse pour éteindre.

P261 Éviter de respirer la poudre / fumée / gaz / brouillard / vapeurs / aérosol.

Contient: XILÈNE

Produits non destinés utilisés par la Dir.2004/42/CE.

2.3. Autres péricols

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de PBT ou de vPvB dans un pourcentage supérieur de 0,1 %.

SECTION 3. Composition / informations sur les composants

3.2. Divers

Contient :

Identification x = conc. % Classement 1272/2008 (CLP)

XILÈNE

CAS 1330-20-7 75 ≤ x <100 Flam. Liquide. 3 H226, Toxicité aiguë. 4 H312, Toxicité aiguë. 4 H332, Asp. Tox. 1H304,

Irritation cutanée. 2H315,

Note de classification 2 du prétendu VI du règlement CLP : C

CE 215-535-7 INDICE 601-022-00-9 Nr. À droite. 01-2119488216-32

N-BUTILE ACÉTAT

CAS 123-86-4 $10 \le x < 20$

CE 204-658-1 INDICE 607-025-00-1 Nr. À droite. 01-2119485493-29 Flam. Liquide. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066

Le test complet des indications du pericolo (H) est reporté à la rubrique 16 de l'annexe.

SECTION 4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours

Les yeux : Éliminer tout contact éventuel. Lavarsi immédiatement et abondamment avec achat d'eau pendant 15 minutes, en prenant le palpebre. Consultez un médecin si le problème persiste.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION : Continuer la porte ouverte. Si la respiration est difficile, appeler un médecin.

INGESTION: Consulter immédiatement un médecin. Ne faire vomir que sur indication de médecine. Ne pas administrer zéro par voie orale si le patient est inconscient et n'est pas autorisé par un médecin. Principes du péché et e effiti, à la fois aigus et retardés

Nous ne fournissons pas d'informations spécifiques sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.2. Indication de tout besoin d'attention médicale immédiate et de traitement spécial

Information non disponible

©EPY 9.11.3 - FDS 1004.13

RÉSINE PRO SRL RÉSINSTONE

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.3 / 12

SECTION 5. Mesures anti incendie

5.1.

5.1. Moyens d'appel d'offres

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les composés d'extinction sont : anhydride carbonique, foam, poudre chimique. Pour la perte et les conséquences du produit qui ne sont pas en feu, le nébuliseur peut être utilisé pour disperser dans des armes vaporisables et protéger la personne qui est contrainte de quitter la propriété.

MOYENS D'EXTINCTION INADAPTÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre le feu car elle peut être utilisée pour éliminer les conteneurs contenant des dispositifs d'extinction d'incendie et des explosifs.

5.2. Articles spéciaux dérivés d'une substance ou d'un mélange

Si des découverts sont créés dans des conteneurs exposés au feu avec risque d'explosion. Éviter de respirer et des produits de combustion. DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

5.3. Recommandations pour l'ajout à l'extension du feu

INFORMATIONGÉNÉRAL

Éliminer l'eau dans des récipients pour éviter la décomposition du produit et le développement d'un effluent potentiellement péricardique. Utilisez toujours l'équipement complet de protection avant-vente. Rappelez-vous la avalanche de spaghettis qui ne doivent pas être cicatrisés dans le brouillard. Le maltage de l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et des résidus du deuxième feu est la norme.

Instruments normaux pour le lot dans l'incendie, comme compresseur respiratoire en circuit ouvert (EN 137), anti-buée complet (EN469), garant anti-fouling (EN 659) et bottes pour Vigili del Fuoco (HO A29 oppure A30).

SECTION 6. Migration par libération accidentelle

6.1. Précautions individuelles, installations de production et procédures d'urgence

Bloquez la perte si ce n'est pas pericolo.

Soumettre les mesures de protection adéquates (y compris les mesures individuelles prises à la section 8 de la fiche de données de sécurité) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des blessures corporelles. Ces indications sont valables pour des ajouts supplémentaires aux interventions émergentes.

Retirer la personne non équipée. Utiliser un équipement antidéflagrant. Éliminez toute source d'ignition (cigarette, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone où la fuite s'est produite.

6.2. Précautions ambiantes

Empêcher ces produits de pénétrer dans les égouts, dans les eaux de surface, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériaux pour le contenu et les avantages

Aspirer le produit qui s'est écoulé dans un récipient approprié. Il vaut pour la compatibilité de l'usage prévu avec les produits, à vérifier à la séance 10. Absorber le résidu avec un matériau inerte absorbant.

Prévoir une zone d'intérêt suffisante pour les objets perdus. La contamination du matériel contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Références à d'autres sessions

Toute information concernant la protection individuelle et le rétrécissement est reportée dans les rubriques 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et imagination

7.1. Précautions pour une manipulation sécurisée

Léger, chaud, léger et sans fumée, ne fumez pas et ne brûlez pas d'encens. Sans ventilation adéquate, des vapeurs peuvent s'accumuler dans la semelle ou tirer même à distance, si nécessaire, au périmètre de l'arme à feu. Éviter l'accumulation de décharges électrostatiques. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant la taxe. Togliere gli indumenti contaminati ei dispositivi di protezione prima de accederere alle zone in cui si mangia. Éviter de disperser le produit dans l'environnement.

7.2. Conditions de stockage sécurisé, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans son emballage d'origine. Conserver dans une pièce fraîche et bien ventilée, munie de sources chaudes, de combustion libre, de scintillation et d'autres produits de soin. Préserver le contenu de tout matériel incompatible, en vérifiant la section 10.

SECTION 7. Manipulation et imagination ... / >>

7.3. Utiliser les finales privées

Information non disponible

SECTION 8. Contrôle de position / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références normatives:

DUE Allemagne TRGS 900 - Page 1 sur 69 (Version 29.03.2019) - Liste des seuils de poste de travail et

Valeurs de courte durée

GB Royaume-Uni EH40 / 2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail (troisième édition, publiée en 2018)

ITA Italie DIRECTIVE (UE) 2017/164 DE LA COMMISSION DU 31 JANVIER 2017

NVS Slovénie Uradni list Republike Slovenije 04.12.2018 - Uradnem listu RS št. 78 -PRAVILNIK ou varovanju

delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu

UE OEL UE directive (UE) 2017/2398 ; directive (UE) 2017/164 ; Directive 2009/161/UE ; Directive

2006/15/CE

Directiva2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.

TLV-ACGIH ACGIH 2019

				V	1 PAIR					
Valeur limite de carlie										
Valeur limite de s				0==: / //						
Taper	État	TWA / 8h		STEL / 15min		Remarque /	Observations			
	5	mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	5				
AGW	DUE	440	100	880	200	PELLE				
APPRIVOISE R	DUE	440	100	880	200	PELLE				
BIEN	GB	220	50	441	100	PELLE				
VLEP	ITA	221	50	442	100	PELLE				
MV	NVS	221	50	442	100	PELLE				
LEMT	UE	221	50	442	100	PELLE				
TLV-ACGIH		434	100	651	150					
Concentration pra	atique sans	effet sur l'e	nvironneme	ent PNEC						
-	•						0.327	mg / litre		
Valeur de répar	ation en acq	ua dolce					-,-	3		
Valeur de la raffinerie à aqua marina							0,327	mg / litre		
Valeur de la maturation des sédiments en aqua dolce 12h46 mg7kg										
Valeur de maturation des sédiments en aqua marina 12h46 mg/kg										
Valeur de maturation pour les microorganismes STP 6,58 mg/kg										
Valeur de réparation pour le compartiment terrestre 2.31 mg/kg										
Salute - Niveau effet dérivé sans effet - DNEL / DMEL										
Effets pour les consommateurs Effets sui ouvri							riers			
Via Exposition	Loc		stème	Locali	Système	Locali	Système	Locali	Système	
- 1 p	aigu	,		chronique	chronique	aiguë	aiguë	chroniqu e	chronique	
								-		

Effe	ts pour les con	sommateurs			Effets sui ou	vriers		
Via Exposition	Locali	Système	Locali	Système	Locali	Système	Locali	Système
	aiguë	aiguë	chronique	chronique	aiguë	aiguë	chroniqu e	chronique
Oral			VND	1.6 mg/kg				
Inhalation	174 mg/m3	174 mg/m3	VND	14.8 mg/m3	289 mg/m3	289 mg/m3	VND	77 mg/m3
Dermique			VND	108 mg/kg	-	-	VND	180 mg/kg

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.5 / 12

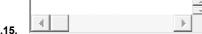
SECTION 8. Contrôle de position / protection individuelle ... / >>

N-BUTILE ACÉTAT										
Valeur limite de soglia										
Taper	État	TWA / 8h		STEL / 15min		Remarque / Observations				
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm					
AGW	DUE	300	62	600 (C)	124 (C)					
BIEN	GB	724	150	966	200					
MV	NVS	300	62	600	124					
TLV-ACGIH			50		150					
Concentration p	Concentration pratique sans effet sur PNEC									
l'environnement - 0,18 mg / litre										
Valeur de réparation en acqua dolce										
Valeur de la raffinerie à aqua marina 0,018 mg / litre										
Valeur de la maturation des sédiments en aqua dolce 0,981 mg/kg										
Valeur de maturation des sédiments en aqua marina 0,0981 mg / litre										
Valeur de maturation pour les microorganismes STP 35,6 mg / litre										
Valeur de réparation pour le compartiment terrestre 0,0903 mg/kg										
Salute - Niveau effet dérivé sans effet - DNEL / DMEL										
Effets pour les consommateurs						Effets sui ouvrier	s			
Via Exposition	n Loc	cali Sy	stème	Locali	Système	Locali	Système	Locali	Système	
	aigu			chronique	chronique	aiguë	aiguë	chronique	chronique	
Inhalation	859	.7 859	9.7	102.34	102.34	960	960	480	480	
	mg/	m3 mg	/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	mg/m3	

Légende:

(C) = PLAFOND; INALAB = Fraction Inalabile; RESPIR = fraction respirable; TORAC = Fraction toracique. VND = pericolo identifié ma nessun DNEL / PNEC disponible; NEA = nessuna exposition expista; NPI = pas de péricolaires identifiés.

- 8.2. Commandes de position
 - Types de traductions
- 8.3. translateTexte
- 8.4. insert_drive_fileDocuments
- 8.5. Traduction de texte
- 8.6. DÉTECTER LA LANGUE
- 8.7. ITALIEN
- 8.8. FRANÇAIS
- 8.9. ANGLAIS
- 8.10. swap_horiz
- 8.11. FRANÇAIS
- 8.12. ITALIEN
- 8.13. ANGLAIS
- 8.14. Texte source



- 8.15. Lear
- 8.17. auto_awesome
- 8.18. Langue source : Français
- 8.19. volume_up
- 8.20. 3 195 / 5 000
- 8.21. Résultats de traduction
- Considérant que l'utilisation de mesures techniques appropriées doit toujours avoir la priorité donnée à l'équipement personnel du 8.22. personnel, assurer une bonne ventilation dans la salle de travail et une aspiration locale efficace. Pour la protection des équipements de protection individuelle, le peut également être conseillé aux clients d'avoir des apparences chimiques. Les dispositifs de protection individuelle doivent signaler le marquage CE certifient ici la conformité aux normes applicables. Fournir des quais d'urgence avec des vésicules visqueuses. PROTECTION DES MAINS Protégez les mains avec des gants de protection de catégorie III (réf. Norme EN 374). Pour la sélection finale du matériau de garantie de travail et doit être pris en compte : compatibilité, dégradation, vitesse de rotation et perméation. En cas de préparation la résistance de la garantie au travail des agents chimiques doit être vérifiée d'abord d'utilisation en quantité qui n'est pas prévisible. Je gants ont ici un rythme d'utilisation dépendant de la durée et de la modalité d'utilisation. PROTECTION DE LA PEAU Soumettre des travaux sur les lisiers pulmonaires et les ciseaux de fixation à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et normes EN ISO 20344). Laver à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection. Évaluer l'opportunité de fournir des preuves antistatiques dans les cas où l'environnement de travail présente un risque d'explosivité. PROTECTION DES YEUX Si vous avez besoin de déposer une demande de protection contre les escrocs (réf. Normes EN 166). S'il existe un risque d'être exposé à des éclaboussures ou des pulvérisations en rapport avec le travail effectué, il est nécessaire de prévoir une protection adéquate des muqueuses (bouche, nez, yeux) afin de déclencher une absorption accidentelle. PROTECTION RESPIRATOIRE En cas de valeur superlative de threshold (e.g. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou plusieurs des substances présentes dans le produit, il est conseillé d'appliquer un masque avec un filtre de type A à cette classe (1, 2 ou 3) être skelta par rapport à la concentration limitée d'utilisation. (réf. normes EN 14387). Dans ce cas, les gaz présentent des gaz de divers gaz naturels et vapeur avec des particules (aérosol, fumée, brouillards, etc.) L'utilisation de produits de protection respiratoire est nécessaire dans les cas où les mesures techniques ne sont pas suffisantes pour limiter la position du fournisseur aux valeurs de cette pression en considération. L'offre proposée par maschere est limitée. Dans le cas où la substance est considérée comme inodore ou sublime, elle est supérieure à la TLV-TWA relative et dans les cas d'émergence, il est nécessaire d'appliquer un compresseur sur la zone comprimée en circuit ouvert (réf. Normes EN 137) et appliquer un appareil respiratoire à la pression d'air extérieur (réf. norme EN 138). Pour le bon choix du dispositif de protection de la vie respiratoire, si référencé à la norme EN 529. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION AMBIANTE Les émissions des processus productifs, comprenant des cellules de l'équipement de ventilation doivent être contrôlées conformément aux réglementations de protection de l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Propriété	Valeur	Information
État physique	liquide	
Couleur	Couleur	

EPY 9.11.3 - FDS 1004.13

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.6 / 12

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.../>>

Odeur caractéristiques de solvant
Soglia olfattiva Religieuse disponible
Peligieuse disponible

pH Religieuse disponible
Point de fusion ou conglomérat < -39 °C

Point initial d'ébolisation > 126 °C
Intervalle d'ébolisation Indisponible
Point inflammatoire > 23 °C
Coupe d'évaporation Indisponible

Solidarité du gaz et du gaz
Limite d'infériorité inférieure

0,8 % (V / V)
Limite supérieure d'inflammabilité
7.6 % (V / V)
Limite inférieure d'explosivité
Religieuse disponible
Limite d'explosivité supérieure
Religieuse disponible

Tension de vapeur 6.41 mmHg

Densité de vapeur > 1

Densité relative 0,86 Kg/L Solubilité insoluble dans eau

Coefficient de partage : n-ottanolo / acqua : 3.06
Température d'accident de voiture > 415 °C
température de décomposition Religieuse

disponible
Viscosité 1,00 mm²/s

Propriété explosive Religieuse disponible Propriété de propriété Religieuse disponible

9.2. Les autres informations

Peso moléculaire 107 369

COV (Directive 2010/75/CE) : 100,00 % - 862,35 g / litre COV (carbone volatil): 87.01 % - 750,32 g / litre

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'y a pas de réactions particulières à d'autres substances dans les conditions normales

d'emploi. N-BUTILE ACÉTAT

Si vous avez été contacté par : acqua.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions péricoliques

Les vapeurs peuvent former des projectiles explosifs

avec l'aria. XILÈNE

Stable dans des conditions normales de mise en accusation et de stockage.

pour former des missiles explosifs avec : aria.

N-BUTILE ACÉTAT

Risque d'explosion au contact de : agents puissants.

10.4. Conditions à éviter

Évitez les collusions. Éviter l'accumulation de décharges électrostatiques. Evitez toute source d'accentuation.

N-BUTILE ACÉTAT

Évitez la position de: fatigue, sources chaudes, combustion libre.

10.5. Matériaux incompatibles

N-BUTILE ACÉTAT

Incompatible avec : eau, nitrates, oxydants, acides, alcalis, zinc.

10.6. Produits de décomposition péricolores

En cas de décomposition thermique ou en cas d'incendie, ils peuvent libérer des gaz et des vapeurs susceptibles d'ajouter au salut.

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.7 / 12

SECTION 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit brouillon, les péricollis par salut du produit sont basés sur la propriété du contenu de la substance, en second lieu sur les critères fournis par la norme de référence pour la classification.

Considérons d'abord la concentration de la substance singulière péricolose éventuellement citée en sez. 3, pour évaluer les effets des dérivés toxicologiques sur la position du produit.

11.1. Informations sur les effets de la tossicologie

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres

informationset informations non disponibles

Informations sur la durée de vie probabiliste

XILÈNE

LAVORATEURS: inhalation; contact avec le mignon.

POPULATION : ingestion de cibo ou eau contaminée ; climatisation ambiante.

N-BUTILE ACÉTAT

LAVORATEURS: inhalation; contact avec le mignon.

Effets immédiats, retards et effets chroniques dérivés des expositions aux lettres et à long terme

XILÈNE

Zone de tossion sur le système nerveux central (encéphalopathie); action irritante sur le matériel mignon, conjonctif, cornéen et respiratoire.

N-BUTILE ACÉTAT

Dans les vapeurs de la substance, il provoque une irritation des yeux et du nez. En cas d'expositions répétées, il y avait irritation cutanée, dermatose (avec sécrétion et grattage de la peau) et charite.

Effets interactifsje

XILÈNE

L'alcool surprise interfère avec le métabolisme de la substance, l'inibendolo. La consommation d'éthanol (0,8 g/kg) prime d'une exposition de 4 heures aux vapeurs de xylène (145 et 280 ppm) provoque une diminution de 50 % de l'excrétion d'acide métilippurique, tout en se concentrant en sel de xylène à environ 1,5-2 volts. Dans le même temps, il y a une augmentation des effets collatéraux secondaires de l'éthanol. Le métabolisme du xylène a été augmenté par les enzymes de type phénobarbital et 3-méthyl-colantrène. L'aspirine et le xylène inhibent la conjugaison réciproque avec la glycine, qui est due à la diminution de l'excrétion urinaire de l'acide métilippurique. D'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme du xylène.

N-BUTILE ACÉTAT

Un cas d'inculpation aiguë a été signalé dans une opération de 33 ans dans une opération de police d'un Serbe avec un récipient contenant du xylène, de l'acétate de butyle et de l'acétate d'éthylène glycol. Elle évoque une irritation conjonctivale et des voies respiratoires supérieures, une gêne et des troubles de la coordination motrice, résultats dans les 5 heures. I les synthèses sont attribuées au développement de brouillards de xylène et d'acétate de butyle, avec un éventuel effet synergique responsable d'effets neurologiques. Des cas de charité sous vide ont été signalés dans des laboratoires comme source de vapeurs d'acétate de butyle et d'isobutanol, mais avec la préoccupation concernant la responsabilité d'un solvant particulier (INRC, 2011).

TOSSICITÉ AIGUË

CL50 (Inhalation) des divers : 11.00 mg / litre

LD50 (Oral) du mélange : Religieuse classifié (pas de composant pertinent)

DL50 (Cutanea) della miscela : 1100.00 mg/kg

XILÈNE

 DL50 (Orale)
 3523 mg/kg Rat

 DL50 (Cutanée)
 4350 mg/kg Lapin

 CL50 (inhalation)
 26 mg/l/4h Rat

N-BUTILE ACÉTAT

 DL50 (Orale)
 > 6400mg/kg Rat

 DL50 (Cutanée)
 > 5000 mg/kg Lapin

 CL50 (inhalation)
 21.1 mg/l/4h Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.8 / 12

SECTION 11. Informations toxicologiques.../>>

Irritation cutanée provoquée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classement pour cette classe d'articles SENSIBILISE RESPIRATOIRE OU CUTANEE Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe d'articles MUTAGÉNICITÉ DANS LA CELLULE GERMINALE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de principes CANCEROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

XII ÈNF

Classé dans le groupe 3 (non classé cancérigène pour l'homme) pour le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) déclare que "ces données sont des résultats insuffisants pour une évaluation du potentiel cancérogène".

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

TOSSICITÉSPÉCIFIQUE PAR ORGANISATION TARGET (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE PAR LES CORPS TARGET (STOT) - EXPOSITION DES DESTINATAIRES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger DANGER EN CAS D'ASPIRATION Aspirateur Toxicopour

SECTION 12. Informations écologiques

Utiliser la seconde bonne pratique en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Aviser l'autorité compétente si le produit a atteint ou où il a contaminé la sole ou la végétation.

12.1. Tossicità

XILÈNE

CL50 - Pesci 2.6 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss NOEC Cronica Pesci > 1,3 mg/l Salmo gairdneri

NOEC Cronica Crostacei 1.17 mg / litre

N-BUTILE ACÉTAT

CL50 - Pesci 18 mg/l/96h

EC50 - Crostacés 44 mg/l/48h dphnie magna

EC50 - Alghe / Piante Acquatiche 647,7mg/l/72h

12.2. Persistance et dégradabilité

XILÈNE

Solubilité dans l'eau 100 - 1000mg/l

Dégradabilité : date non disponible

N-BUTILE ACÉTAT

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.9 / 12

SECTION 12. Informations écologiques.../>>

12.3. Potentiel de bioaccumulation

XILÈNE

Coefficient de partage : n-ottanolo / acqua

3.12 FBC 25,9

N-BUTILE ACÉTAT

Coefficient de partage : n-ottanolo / acqua 2.3 FBC 15.3

12.4. Mobilité dans la semelle

XILÈNE

Coefficient de partage : solo / aqua 2,73

N-BUTILE ACÉTAT

Coefficient de partage : solo / aqua <3

12.5. Résultats de la valorisation PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de PBT ou de vPvB dans un pourcentage supérieur de 0,1 %.

12.6. Autres effets inversés

Information non disponible

SECTION 13. Considérations sur le rétrécissement

13.1. Remboursement des méthodes de traitement

Réutiliser, se posibile. Le reste du produit doit être considéré comme des remboursements spéciaux pericolosi. La péricolitude des refus qui font partie de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions législatives.

La fonte doit être confiée à une société agréée pour la gestion des restitutions, dans le respect de la réglementation nationale et éventuellement locale

Le transfert des remboursements peut être soumis à

I'ADR. CONTAMINATION DE L'EMBALLAGE

Les emballages contaminés doivent être traités pour récupérer ou réduire le respect des normes nationales dans la gestion des restitutions.

ARTICLE 14. Informations sur le transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA: 1263

14.2. Nom de transfert UN

ADR/RID: PHOTO o MATERIE SIMILI ALLE PITTURE IMDG: PEINTURE ou MATÉRIEL CONNEXE À LA

PEINTURE

IATA: PEINTURE ou MATÉRIEL CONNEXE À LA PEINTURE

14.3. Classes de pericolo conneso à transporter

ADR/RID: Classer: 3 Mots clés: 3

IMDG: Classer: 3 Mots clés: 3

IATA: Classer: 3 Mots clés: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA: III

	©EPY 9.11.3 - FDS 1004.13



Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.10 / 12

ARTICLE 14. Informations sur le transport.../>>

14.5. Pericols pour l'environnement

ADR/RID: NON IMDG: NON IATA: NON

14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs

ADR/RID: HIN -Kemler: 30 Quantité Limite: 5 L codex restriction de la galerie: (D / E)

Disposition spéciale : IMDG : EMS : FE, SE

IATA: Cargaison: Quantité masse : 220 L InstructionsImballo: 366

Passe .: Quantité masse : 60 L InstructionsImballo: 355

Quantité Limite : 5 L

Consignes particulières : A3, A72, A192

14.7. Transfert de MARPOL allégué II d'occasion et du code IBC

Informations non pertinentes

ARTICLE 15. Informations sur la réglementation

15.1. Dispositions législatives et réglementaires relatives au salut, à la sécurité et à un environnement spécifique à la substance ou à la maladie

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE: P5c

Restrictions relatives au produit ou à tout le contenu du Second Allegato XVII Règlement (CE) 1907/2006 Produit

Point 3 - 40

Substances dans la liste candidate (art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de SVHC dans un pourcentage supérieur de 0,1 %.

Substances demandées pour autorisation (Allegato XIV REACH)

Nessuna

Sostanze soggette ad obbligo di notifia di esportazione Reg. (CE) 649/2012:

Nessuna

Substances suggérées à la Convenzione di Rotterdam:

Nessuna

Substances suggette alla Convenzione di Stoccolma:

Nessuna

Contrôles sanitaires je

Les laboratoires affectés à cet agent chimique charitable à saluer doivent être assistés dans le traitement sanitaire effectué secondairement par des dispositions d'art. 41 del D.Lgs. 81 du 9 avril 2008 salve que le risque pour la sécurité et le salut de l'ouvrier sa monnaie d'état sans importance, en second lieu que l'aperçu de l'art. 224 virgule 2.

D.Lgs. 152/2006 et modifications successives

Deuxième numéro Partie V Allegato I :

LANGUETTE. ré Classe 4 100,00 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour le contenu de la substance suivante :

XILÈNE

N-BUTILE ACÉTAT

ARTICLE 16. Autres informations

Test des indications péricoliques (H) citées dans les sections 2-3 de l'annexe :

Flam. Liquide. 3 Liquide inflammable, catégorie 3 Toxicité aiguë. 4 Allocation aiguë, catégorie 4

Aspic. Tox. 1 Pericolo en cas d'aspiration, catégorie 1

Irritation cutanée. 2 Irritation cutanée, catégorie 2

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.11 / 12

ARTICLE 16. Autres informations.../>>

STOT SE 3 Tossicità specifica per organi bersaglio - exposition singola, categorie 3

H226 Infiammabili liquide et vapori.
H312 Nocivo pour le contact avec la peau.

H312 + H332 Nocivo est entré en contact avec la peau ou a été inhalé.

H332 Nocivo se inalato.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans la vie respiratoire.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Vous pouvez provoquer la solitude ou la colère.

EUH066 La position répétée peut provoquer l'examen minutieux de la peau.

LÉGENDE:

- ADR : accord européen pour le transport de pericolos merci sur ses routes
- NUMÉRO CAS : Numéro de service de résumé chimique
- EC50 : La concentration ayant un effet sur 50% de la population est testée
- NUMÉRO CE : Numéro d'identification dans ESIS (European Existing Substance Archive)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL : Dérivée de niveau sans effet
- EmS: Horaire d'urgence
- SGH : Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Réglementation pour le transport de marchandises par l'Association du transport aérien international
- IC50 : La concentration d'immobilisation de 50% de la population est testée
- IMDG : Codes Maritimes Internationaux pour le Transport de Mercerie Péricolore
- OMI : internationaleOrganisation maritime
- NUMERO D'INDEX : Numéro d'identification au VI VI du CLP
- CL50 : Concentration létale 50 %
- DL50 : Dose létale 50 %
- OEL: Niveau d'exposition professionnelle
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique après REACH
- CEE : Concentrationambiance prévisible
- PEL : Niveau d'exposition prévisible
- PNEC : Concentration d'effet privé prévisible
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID : Règlement pour le transport international de Mercy Pericollos en train
- TLV : Valorelimite de soglia
- PLAFOND TLV : Concentration qui ne doit se superposer à aucun moment de la position favorable.
- TWA SET : Limite deexposition à court terme
- TWA: limite d'exposition en position moyenne
- COV : Compost Organique Volatil
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable après REACH
- WGK : Classe di pericolosità acquatica (Allemagne).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- L'indice Merck. 10e édition
- Manipulation de la sécurité chimique
- INRS Fiche toxicologique(fiche toxicologique)
- Patty Hygiène industrielle et toxicologie
- NI Sax Propriétés dangereuses des matériaux industriels-7, édition 1989
- Site Internet de l'IFA GESTIS
- Agence du site Web de l'ECHA
- Base de données des modèles de FDS des substances chimiques Ministère de la Santé et Institut Supérieur de la Santé

Révision 8 RÉVISION DES DONNÉES 12.04.2021 STAMPATA IL : 12.04.2021PG.12 / 12

ARTICLE 16. Autres informations.../>>

Remarque pour les utilisateurs :

Les informations contenues dans cette annexe sont basées sur les connaissances dont nous disposons dans la dernière version des données. L'utilisateur doit s'assurer de l'identité et de l'exhaustivité des informations relatives à l'utilisation spécifique du produit. Il n'est pas nécessaire d'interpréter ce document comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.

Cependant, l'utilisation de ce produit n'est pas soumise à notre contrôle direct, il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter la bonne responsabilité de la loi et des dispositions en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Aucune responsabilité n'est assumée pour une utilisation inappropriée.

Assurer une formation adéquate du personnel pour aider à l'utilisation des produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul utilisées par Allegato I du CLP, qui sont diversement indiquées dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation de la propriété physico-chimique sont présentées à la section 9.

Enregistrement modifié de la révision précédente Voici quelques variations sur les sections suivantes : 01/02/03/08/09/11/15/16. Le TLV varie dans la section 8.1 pour les pays suivants : DEU, SVN,

